

Communiqué du Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Vendredi 8 février 2013

La charte handicap : une nouvelle étape vers l'intégration des différences

Le Président du Conseil général Gilbert SAUVAN et les représentants syndicaux ont signé vendredi 8 février 2013 la charte handicap. Cette charte réaffirme la volonté du Conseil général de mieux intégrer les personnes en situation de handicap, pérennisant ainsi la démarche lancée par Jean-Louis Bianco.

Avec 5,6% de personnes handicapées employées par le Conseil général, l'objectif des 6% devrait être atteint en 2014. Le Président Sauvan s'est voulu exemplaire sur la poursuite du plan handicap. La réforme des collectivités territoriales, actuellement en gestation, prévoit en effet une nouvelle compétence départementale concernant la prise en charge du handicap, c'est pourquoi de nouveaux jalons qualitatifs sont nécessaires.

La charte détaille ainsi 6 engagements parmi lesquels la reconnaissance du handicap, l'adaptation des postes de travail, le recrutement de personnel en situation de handicap et la sensibilisation des agents. Le Conseil général souhaite également travailler davantage avec des sous-traitants qui emploient des personnes handicapées. Enfin, il est prévu que les engagements pris par le Président fassent l'objet d'une évaluation périodique.

La charte est unanimement soutenue par les représentants syndicaux (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU), qui se sont déclarés satisfaits de cette nouvelle étape.

Contact presse
Bruno Gourdon
04 92 30 04 20
b.gourdon@cg04.fr